

Le PDC et le PLR valident leurs listes

Grand Conseil ► A Genève, les assemblées de parti s'enchaînent pour les élections cantonales de 2018. Le PDC a validé jeudi son ticket Serge Dal Busco et Luc Barthassat pour l'exécutif ainsi qu'une liste de 77 candidats pour le Grand Conseil. Le PLR a de son côté lancé 80 candidats.

Les conseillers d'Etat Serge Dal Busco et Luc Barthassat, qui terminent leur première législature, étaient les seuls candidats à la candidature au sein de leur parti. Ce ticket a été approuvé par acclamation par les quelque 200 délégués réunis en assemblée à Confignon. Luc Barthassat et Serge Dal Busco figurent en tête de la liste de 77 candidats, dont 25 femmes, au Grand Conseil. Tous les sortants se représentent, soit les dix élus. A noter que le PDC avait obtenu onze sièges en 2013, mais que Philippe Morel avait quitté les rangs du PDC pour passer au PLR. Plusieurs transfuges figurent sur la liste du PDC. Exclue de l'UDC, Christina Meissner a rejoint le PDC. L'ex-Vert Jean-Michel Bugnion et l'ex-MCG Marie-Thérèse Engelberts ont aussi intégré le PDC. Le parti qui avait obtenu 10,61% des suffrages en 2013 vise 17% en 2018, soit une députation de 15 sièges.

Le PLR Genève tenait aussi jeudi soir son assemblée. Réunis à Chancy, les délégués ont validé une liste de 80 candidats, dont 27 femmes, pour le Grand Conseil. Le parti qui avait perdu des plumes en 2013 (-7 sièges) veut augmenter en 2018 son nombre d'élus de 24 à 30. Dix-neuf d'entre eux se représentent. **ATS**

Rebondissement dans le commerce genevois

CCT ► Le commerce de détail genevois est en passe d'avoir une nouvelle Convention collective de travail (CCT). Le dialogue social aurait-il été renoué en catimini? Pas exactement. L'accord n'a pas été signé avec les partenaires traditionnels que sont les syndicats SIT et Unia, mais avec la Société des employés de commerce (SEC), peu connue à Genève.

Côté employeurs, les signataires sont la Fédération des commerces genevois (FGC), le Trade Club et le Node. Dans un communiqué publié en début de semaine, ils se réjouissent de pouvoir ainsi offrir aux employés du commerce de détail «des conditions de travail améliorées et un climat social serein». «Nous avons par exemple fait passer le congé paternité de deux à cinq jours», se félicite Fabienne Gautier, de la FGC.

Dans le même temps, une demande d'extension facilitée a été déposée. Si elle était acceptée, elle obligerait tous les employeurs du canton à se soumettre à la CCT, et non plus les seuls signataires. Et permettrait en échange aux commerces d'ouvrir trois dimanche par an, comme

accepté en votation en novembre 2016.

«Le département prend acte de l'existence de cette nouvelle CCT», déclare Emmanuelle Lo Verso, chargée de communication de Pierre Maudet. Quelle sera la position du conseiller d'Etat face à la demande d'extension facilitée? «Il réserve ses intentions aux membres du conseil de surveillance du marché de l'emploi.»

«Il s'agit d'une déclaration de guerre», affirme pour sa part Jamal Al-Amine, secrétaire syndical chez Unia. «La SEC est un syndicat fantôme, avec 264 membres sur Genève, tous secteurs confondus, apprentis, actifs et retraités compris. En comparaison, Unia en a 14 000. Il s'agit d'une atteinte grave au partenariat social.»

Les signataires de la CCT appellent Unia et le SIT à les rejoindre. «Sans préjuger de ce que décidera notre comité à la mi-octobre, nous sommes loin de nos revendications, notamment en ce qui concerne le nombre de samedis travaillés et l'horaire journalier pour les personnes avec charge de famille», répond M. Al-Amine. **CHRISTIANE PASTEUR**

Les magasins pourront ouvrir plus tard samedi

Saga des Géants ► Les magasins de tout le canton de Genève pourront rester ouverts une heure de plus samedi, soit jusqu'à 19h, à l'occasion du défilé des Géantes. La justice a levé l'effet suspensif qui avait été accordé à la suite des recours contre l'autorisation du Département de la sécurité et de l'économie (DSE).

«Cette décision de la Chambre administrative de la Cour de justice est choquante», a indiqué jeudi Jamal Al-Amine, secrétaire syndical d'Unia, confirmant une information de 20 minutes. Les recours émanent du syndicat et de riverains de centre commerciaux qui estiment que la dérogation accordée est illégale.

Le syndicat attend avec impatience la décision sur le fond car «elle permettra de préciser davantage l'interprétation des dérogations possibles dans le cadre de la Loi sur les horaires d'ouverture des commerces». Unia estime notamment dans

son recours que cette loi ne prévoit pas de dérogation pour les spectacles culturels.

Le syndicat relève aussi que la loi sur le travail a été violée. En effet, les principales enseignes de la place n'ont pas consulté les salariés alors que cette consultation est impérative quand il s'agit de changements usuels de travail ou de l'organisation du travail, affirme Unia.

Dans son arrêt, la Cour considère que «suspendre la mesure litigieuse moins d'une semaine à l'avance serait encore plus dommageable du point de vue des personnes appelées à travailler», ajoute Unia. Cette argumentation est un blanc-seing aux autorités pour rendre des décisions tardives afin qu'elles entrent en force notwithstanding un recours, a déploré M. Al-Amine. Les Géantes de la compagnie nantaise Royal de Luxe défilent dans les rues genevoises de vendredi à dimanche. **ATS**

Un rapport sur la traversée du lac dévoile les nombreux impacts que pourrait avoir l'ouvrage sur l'environnement et ses difficultés de réalisation

Les écueils du tunnel-pont-tunnel

ERIC LECOULTRE

Aménagement ► La galère ne fait que commencer. Le Conseil consultatif sur la traversée du lac a rendu son rapport sur la future autoroute aux autorités du canton. Ce groupe d'experts – représentant les partis, les communes concernées ainsi que plusieurs associations – devait se prononcer sur la forme de l'ouvrage: construira-t-on un tunnel ou un pont? Ses conclusions sont rendues publiques ce vendredi. Le document rend compte, sur une soixantaine de pages, des nombreuses difficultés qui attendent le projet et de ses impacts sur l'environnement.

Après treize séances, le Conseil consultatif s'est prononcé en faveur d'un pont, par 14 voix contre 8. Plus précisément, ses membres recommandent un ouvrage sous-lacustre aux abords des deux rives, émergeant au milieu du lac pour devenir un pont. Un tunnel-pont-tunnel, en somme. Ce choix a été effectué après avoir mené une analyse prenant en compte de nombreux critères, comme les coûts, l'acceptabilité du projet ou encore ses impacts écologiques et sociaux.

Éviter les oppositions

Cet ouvrage hybride permettrait d'éviter les principaux défauts des deux formes en concurrence. Un tunnel serait bien plus coûteux à construire. Un géologue a notamment indiqué que les fonds du lac étaient peu connus, très vaseux, et que de mauvaises surprises étaient à craindre. Avec un risque de voir les travaux s'éterniser. «Un tunnel obligerait à construire des cheminées d'aérations sur les rives, ce qui concentrerait la pollution à un endroit», ex-



Les analyses présentées dans le rapport montrent qu'un pont est l'ouvrage qui causerait le plus de dégâts sur l'environnement. JPDS

plique Nathalie Hardyn, représentante du Groupement transports et économie (GTE) au sein du Conseil.

Un pont n'est toutefois pas non plus la solution idéale. Construire une autoroute passant par des rives déjà habitées s'annonce périlleux. L'Etat se heurterait à d'innombrables oppositions des riverains. La solution serait de faire débiter le pont au milieu du lac, à 500 mètres des habitations. Selon le rapport, ce choix permettrait de ne pas dépasser les limites légales en matière de bruit.

«Ce tunnel-pont-tunnel tente de ménager la chèvre et le chou, mais il ne règle de loin pas tous les problèmes liés à cette traversée du lac», déplore Mathias Buschbeck, député des Verts et membre du conseil consultatif.

Les analyses présentées dans le rapport montrent en effet qu'un pont est l'ouvrage qui causerait le plus de dégâts sur l'environnement, avec de forts impacts sur la faune – particulièrement sur les oiseaux et les chauves-souris avec des risques de collisions – et les courants du Léman. «On s'apprête à gâcher l'un des plus beaux paysages du monde en construisant une autoroute en plein milieu», critique pour sa part Thibault Schneeberger, représentant d'Ensemble à gauche au sein du Conseil.

Concrétisation difficile

Les experts n'ont pas voté sur le tracé de la traversée, car le canton a déjà une préférence pour un parcours précis¹. La question du coût de cet ouvrage n'a pas non plus été approfondie. Une estimation a été avancée

par un architecte et ingénieur auditionné: réaliser un tunnel-pont-tunnel reviendrait tout de même à dépenser environ 1 milliard de francs. Notons que les trois kilomètres de traversée lacustre ne représentent qu'un quart du bouclage autoroutier.

Pour la gauche, les travaux du Conseil consultatifs ont démontré les nombreux écueils qui pourraient couler la traversée. «Nous sommes opposés à l'idée de dépenser des dizaines de millions en études pour un ouvrage qui s'avèrera irréalizable et inutile», relève Thibault Schneeberger. Un premier crédit de 6,3 millions est sollicité par le Conseil d'Etat. S'il est accepté par les députés, la gauche pourrait le combattre. «Certes, le peuple a voté pour cette traversée du lac [en 2016], mais la

droite a présenté un idéal durant la campagne. Ces belles promesses sont progressivement contredites à chaque fois que les problèmes sont étudiés et que le projet devient concret», ajoute Mathias Buschbeck.

Nathalie Hardyn estime, au contraire, que ces analyses sont bénéfiques. «Nous avons beaucoup avancé, se réjouit-elle. Des difficultés ont évidemment été identifiées. Cette vision plus claire du projet permet aux autorités d'être mieux armées pour permettre sa réalisation.» Et de souligner qu'un tel investissement devrait influencer la mobilité genevoise pour les cinquante prochaines années.

¹ La future autoroute devrait relier le Vengeron à la Pointe-à-la-Bise, avec des jonctions routières à Rouelbeau, Puffling et Vallard.

Pacsés devant Monsieur le maire

Union ► Le Grand Conseil a accepté une motion permettant aux exécutifs communaux de célébrer les partenariats enregistrés, à l'instar des mariages.

Il n'aura pas eu besoin de débattre. La motion déposée par le député des Verts, Yves de Matteis, permettant aux exécutifs communaux de célébrer les partenariats enregistrés, à l'instar des mariages, est passée comme une lettre à la poste. Le texte a été accepté unanimement par le Grand Conseil, seuls quelques élus UDC et MCG se sont abstenus. La décision devrait être effective d'ici trois à douze mois. Yves de Matteis ne s'attendait pas à cela. «J'ai été surpris. La question a un caractère symbolique et je n'étais pas sûr qu'elle soit bien reçue par le parlement. Il y a eu beaucoup de questions en commission mais toutes étaient bienveillantes», explique le député écologiste.

Cette décision est un «symbole» selon Yves de Matteis, qui est aussi le premier «pacsé» de Suisse. «Un proche m'avait expliqué qu'il voulait que son partenariat soit célébré par un magistrat communal qu'il connaissait, mais que c'était impossible. J'ai souhaité corriger cette inégalité.» Le député s'est aussi appuyé sur un article de la constitution garantissant une «non-discrimination du fait de son orientation sexuelle».

Contrairement au pacs, cette question ne sera pas débattue au niveau fédéral. Genève et le Tessin étant les seuls cantons du pays où l'on se marie devant le maire. Une motion identique est d'ailleurs en discussion dans le canton italophone. **CAMILLE PAGELLA**.

Retrouvez
Le Courrier sur internet
WWW.LECOURRIER.CH